**[87:L:4]**

**Motion en annulation de l'appel interjeté**

**à la Cour d'appel**

[*no du dossier de la cour*]

COUR D'APPEL

[*intitulé de l'instance rédigé selon la formule 61B;*

*voir les modèles fournis à la section 87:A*]

AVIS DE MOTION

Le demandeur (intimé) présentera une motion à la Cour d'appel, à la date fixée par le greffier, à/au [*adresse du palais de justice*].

TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Je propose que la motion soit entendue [*cocher la case appropriée*]

• sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1(1), parce qu'elle (*rayer la mention inutile* est présentée sur consentement, n'est pas contestée, présentée sans préavis);

• sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1(4);

• oralement.

L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : l'annulation de l'appel interjeté par le défendeur (appelant) de l'ordonnance en date du [*date*] de M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*].

LES MOYENS À L'APPUI DE LA MOTION SONT LES SUIVANTS :

1. Il n'existe aucun droit d'interjeter appel, à la Cour d'appel ou à un autre tribunal, de l'ordonnance en date du [*date*] de M. le [*ou* Mme la] juge [*nom*].

2. Le paragraphe 134(3) de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, L.R.O. 1990, chap. C.43.

LA PREUVE DOCUMENTAIRE suivante sera utilisée à l'audition de la motion :

1. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*] et déposé et les pièces jointes à cet affidavit.

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone des procureurs*]

procureurs du demandeur

(intimé)

DESTINATAIRES : [*nom et adresse des procureurs*]

procureurs du défendeur (appelant)